

CHSCTM

19 janvier 2022

Liminaire



*Engageons de véritables actions
pour faire de la politique ministérielle SSCT
une réalité, visible et concrète pour l'ensemble
des agents et agentes du ministère.*



A chaque CHSCT-M, nous pensons que la crise Covid arrive à son terme et finalement la situation s'installe. Inexorablement, les mêmes sujets sont traités. Nous reviendrons comme cela a été le cas lors de la dernière audio sur les refus de télétravail. Nous avons toujours des difficultés pour les personnels qui veulent plus de télétravail qui se le voient refuser. A notre sens, il y a encore trop de freins ici et là. Pour Solidaires Finances, dès lors que l'agent ou l'agente en exprime la demande, il faut y donner suite, ce qui correspond à l'instruction gouvernementale. Or, tout le monde sait qu'une partie de l'encadrement demeure rétive au télétravail et trouve l'une ou l'autre argutie pour imposer une présence physique au service.

Solidaires Finances rappelle encore et toujours que nous sommes dans une situation d'exception. Or, l'expression certes un peu triviale « prendre le taureau par les cornes » nous paraît toujours aussi lointaine. On nous a exposé brièvement quelques situations où le télétravail n'était pas possible. C'est juste une évidence. A notre sens, le problème est plus dans l'adaptation à ces temps d'exception. Par exemple, nous parlons ici de réalisations d'objectifs qu'on peut mettre entre parenthèses ou de choses qu'il est possible de différer dans le temps, entre autres. Or, sur ce point, il est manifeste qu'il y a un décalage entre les intentions dans les discours et la réalité que vivent les agentes et les agents. Certes, nous ne sommes pas en PCA. Toutefois, attention à ne pas se retrouver dans une situation assez largement équivalente, avec une propagation de l'épidémie parfois affolante, jusqu'à plus de 500 % de cas dans des territoires d'Outre-Mer par exemple, en tout cas très forte et qui pourrait paralyser certains services, tout simplement parce qu'on n'aura pas pris la mesure exacte de la situation de ce début d'année 2022.

Certes, la lutte contre la crise est l'affaire de tout un chacun, tant pour sa propre protection que pour celle de la collectivité. Cependant, la réponse est et demeure collective. Elle engage l'Etat en tant qu'employeur des agents et agentes, et instrument au service de la collectivité. Et, à l'heure actuelle, le combat premier de celle-ci demeure de vaincre une pandémie. Tout le reste ne vient qu'après.

Solidaires Finances, lors des différentes groupes de travail sur le télétravail, avait signifié son inquiétude quant à la massification de cette modalité, surtout associée à une stratégie de réduction du taux d'occupation par agent dans une visée purement comptable. Notre inquiétude que le télétravail soit un prétexte à la dégradation des conditions de travail se confirme à travers différents projets de déménagement qui vont avoir lieu. Maintenant les scénarios proposés construisent des propositions avec des formulations du type : 0,6 postes de travail par agent. En fait nous arrivons à des propositions avec des bureaux partagés sans qu'il y ait de véritables débats autour de l'implantation de ces flexoffice ou flexdesk.

De plus, quand nous regardons les plans nous arrivons à des situations indécentes où le directeur va avoir un bureau de 25m2 pour lui tout seul, les cadres A un bureau seul et on va avoir 25m2 pour 4 agents C et B. Il peut s'entendre qu'un directeur ait besoin d'un bureau d'une certaine taille mais cela devient difficile quand cela se fait au détriment de l'espace qui leur est réservé pour travailler. En plus, cet entassement des personnels complique les mesures d'aménagement de poste des personnels ayant des besoins particuliers. Et c'est particulièrement hallucinant quand nous sommes dans un contexte sanitaire de nécessité de distanciation physique.

.../...

.../...



Solidaires Finances exige toujours que les agents et agentes aient un poste de travail adapté aussi bien en télétravail à domicile qu'en présentiel afin de prévenir les risques en lien avec la santé. Alors qu'il semble déjà bien difficile de résoudre ces problèmes d'équipement, comment envisager l'épineux sujet de l'organisation du travail ? Solidaires Finances reste sceptique sur ce dernier point.

La pandémie et le recours massif au télétravail a mis en exergue les problèmes managériaux que nous connaissions déjà suite à la loi de transformation de la fonction publique. Nous constatons une augmentation des ambiances de services fébriles ou délétères, voire nauséabondes. Avant la crise les causes étaient majoritairement de deux ordres, mépris et manque de connaissances métiers de la hiérarchie et la mise en concurrence entre contractuelles et fonctionnaires. Avec le covid il faut rajouter deux nouveaux phénomènes, manque d'outils collaboratifs et leur mise en œuvre pour préserver le collectif et la mise en concurrence entre télétravailleur et travailleur en présentiel

Concernant le point sur le référents des violence sexuelles et sexistes, Solidaires Finances rappelle son opposition de principe à toute désignation de référent qui limite de fait la pluralité syndicale sur un sujet aussi important. L'administration répond systématiquement à tout sujet par la désignation d'un référent. Nous voici maintenant avec un référent Covid, un sur le télétravail, un sur l'égalité professionnelle et ainsi de suite. Comme si la simple désignation était une réponse au sujet de fond porté. Or, loin de là. Il nous paraît avant tout primordial que le ministère élabore une véritable politique de lutte et de prévention des violences sexistes et sexuelles avec des moyens humains et financiers. En séance du 16 avril 2021, le CHSCT-M a voté une délibération dans laquelle elle demandait l'ouverture d'un groupe de travail spécifique sur «la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et agissements sexistes : mise en place d'un dispositif de signalement et de suivi (décret 2020-256 du 13 mars 2020)». Or, à ce stade, l'arrêté du dispositif n'est même pas publié. Dans ces conditions, envisager la désignation d'un référent est plus que difficile et prématuré. Pour notre organisation, il nous paraît indispensable au préalable de définir le rôle de ce dernier et les modalités de sa désignation. Ce sujet ne peut être préempté par une seule organisation syndicale et doit faire l'objet de débat au sein des instances prévues à cet effet. De plus, qu'est ce que représentent 6 jours de décharge pour assurer un sujet d'une telle importance ? Est ce que l'administration se rend compte de ce que cela renvoie comme image en terme d'investissement sur le sujet ?

Concernant la note d'orientation, Solidaires Finances ne peut pas être en désaccord sur les principes posés. Mais la question des effectifs et des moyens est centrale. Pour qu'une véritable politique en santé, sécurité et conditions de travail puisse être déroulée il faudrait commencer par cesser les réductions de moyens, les réductions d'effectifs et les restructurations incessantes. Dans les départements, les CHSCT buttent en permanence sur cette question des moyens et des effectifs qui non seulement sont à l'origine des dégradations des conditions de travail mais en plus bloque toute politique d'amélioration de ces dernières. Le plus souvent, ce ne sont pas les bonnes volontés et les bonne intentions qui manquent mais malheureusement ni les bonnes volontés, ni les bonnes intentions ne font à elle seule une politique de santé au travail. Les moyens humains et financiers alloués à cette politique sont certes en légère augmentation mais ne répondent aux véritables enjeux. Ils nécessiteraient un renforcement très important du réseau d'acteurs et d'actrices de la préventions ainsi que de la formation en santé et sécurité au travail. Cela passe aussi par le recrutement et le développement d'équipe pluridisciplinaire au sein des services de médecine de prévention.

Sortons des vœux pieux et engageons de véritables actions pour faire de la politique ministérielle SSCT une réalité, visible et concrète pour l'ensemble des agents et agentes du ministère.